Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2 par le ministère des Transports

Dossier : 6211-06-142

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 17 février au 4 avril 2015

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-2* par le ministère des Transports a pris fin le 4 avril 2015. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 janvier 2015 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 février au 4 avril 2015, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports (MTQ) souhaite améliorer la route 389 sur une distance de 22 km, à partir de la jonction de la route 138 à Baie-Comeau jusqu'au pont franchissant la rivière Manicouagan près de la centrale Manic-2. Pour les premiers quatre kilomètres de la route, le promoteur procèderait d'abord à l'aménagement d'un nouveau lien qui répondrait à une vitesse affichée de 90 km/h. Puis, entre les kilomètres 5 et 21, il résoudrait certains problèmes de sécurité actuellement présents sur la route 389.

Pour réaliser ce projet, le promoteur devrait faire l'acquisition de terrains d'une superficie de 8,3 ha et obtenir le transfert de terres publiques. Le déplacement de 186 poteaux et des travaux de déboisement et de débroussaillage des aires de travail devraient être effectués. Des travaux de dynamitage seraient aussi nécessaires à divers endroits le long du tracé, entraînant la production de déblais réutilisables (1,4 million de m^3) et inutilisables (900 000 m^3). Le promoteur devrait également remplacer 3 900 mètres linéaires de ponceaux circulaires et 44 ponceaux rectangulaires, mettre en place le revêtement de chaussée, procéder à l'installation des glissières de sécurité et effectuer l'aménagement paysager des surfaces remaniées ou réhabilitées. Le coût du projet est estimé entre 70 et 100 M$ et nécessiterait deux années de travaux.

(Extrait du communiqué émis le 17 février 2015)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

Les commerces :

- La disponibilité du compte rendu des rencontres, à l'étape de l'avant-projet, avec les commerçants du boulevard Comeau pour évaluer les impacts économiques du projet ;
- le nombre de rencontres faites depuis celle tenue au Pavillon Mance en 2012 et autres que la séance d'information du BAPE ;
- les démarches faites auprès de la Chambre de commerce de Manicouagan pour entendre les préoccupations des commerçants et l'opinion de celle-ci à l'égard du projet ;
- l'explication de l'analyse multicritères et la pondération accordée à l'impact économique sur les commerces ;
- le niveau de prise en compte des préoccupations des commerçants par le promoteur ;

- la possibilité de laisser les quatre premiers kilomètres de la route 389 tels quels pour assurer la viabilité des commerces ;

Le projet :

- la date exacte où le choix du scénario 2 a été fait ;
- l'avantage du scénario 2 (avenue du Labrador) retenu par rapport au scénario 1, (amélioration de la route 389 actuelle) ;
- la crainte que le scénario 3 (chemin de la Scierie) soit réalisé en plus du scénario 2 ;
- la possible augmentation de la circulation sur la route 138 advenant la réalisation du projet ;
- le type d'entretien de la route de contournement (chemin de la Scierie) si le projet se réalise ;
- la comparaison du coût du projet entre les scénarios 2 et 3 ;
- l'importance pour le promoteur de tenir compte des partenaires comme la Ville de Baie-Comeau dans ses projets de développement de l'avenue du Labrador ;
- favoriser le jumelage de ce projet avec le développement de nouvelles entreprises ;

Le milieu naturel :

- l'implantation d'un plan d'intervention spécifique en cas de déversement sur le tronçon étudié pour protéger l'approvisionnement en eau potable ;
- la non-compensation un pour un pour la perte de milieux humides dans l'étude d'impact ;
- les précautions à prévoir pour la protection du castor pour le projet actuel et les autres tronçons à venir de la route 389 ;
- la présence de la salicaire, comme espèce exotique envahissante, au kilomètre 10, et les mesures prévues pour l'éradiquer ;
- la liste des plantes prévues à l'étape de la végétalisation du projet ;
- la proposition de végétaliser les bandes riveraines sur un pourtour de 10 m comme mesure de compensation ;
- l'obligation d'inscrire dans les devis des travaux la nécessité d'utiliser de l'huile végétale pour la machinerie.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Alice-Lane *Accès Internet gratuit*	6, avenue Radisson, Baie-Comeau

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
11 février 2015	*Le Journal de Montréal*	
11 février 2015	*Le Journal de Québec*	
11 février 2015		*Le Manic*
25 février 2015		*Le Manic*

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 février 2015 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de la Côte-Nord	220	Site Web et compte Twitter du BAPE
10 mars 2015 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de la Côte-Nord	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE

La séance d'information

Date	Le mardi 10 mars 2015
Lieu	Salle Cartier, Hôtel Le Manoir, 8, avenue Cabot, Baie-Comeau
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier
Accueil et prise de notes	Karine Lavoie, conseillère en communication
Promoteur	M. André Bernatchez, gérant de projets routiers, MTQ M. Michel Bérubé, directeur régional, MTQ M. Jean Hardy, chargé de projet, Stantec M. Ghyslain Pothier, chargé de projet, Stantec
Assistance	32 personnes
Durée	3 heures

Les relations de presse

Trois journalistes étaient présents le 10 mars 2015 à la séance d'information : *TVA*, *Radio-Canada* et *CHLC 98,1*.

La revue de presse

À la suite de la diffusion du communiqué le 17 février 2015, *Le Soleil* et *Radio-Canada* ont annoncé la tenue de la séance d'information du 10 mars et ont repris sensiblement le contenu du communiqué de presse. *Radio-Canada* a fait un compte rendu de la séance le jour suivant sa tenue.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 7 avril 2015
Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Karine Lavoie, conseillère en communication